



www.beauvechain.eu

N°26 OCTOBRE 2019

BEAUVECHAIN

BULLETIN COMMUNAL

D'INFORMATION TRIMESTRIEL



- | BEAUVECHAIN
- | HAMME-MILLE
- | L'ECLUSE
- | NODEBAIS
- | TOURINNES-LA-GROSSE



SOMMAIRE

Conseil communal.....	3
Vie Politique	3
CPAS.....	4
VIVRE À BEAUVECHAIN	5
Le PST	5
Autorisation d'affichage	6
Trois départs à la pension en cette rentrée 2019 !.....	6
Le volontariat, ça vous tente ?.....	6
Parc à conteneurs	7
Santé.....	7
Permanences du Conseiller en Energie.....	7
Règlementation salles communales.....	8
Espace de stockage matériel.....	8
Pension légale	8
Stop aux cambrioleurs.....	9
Un atelier en location !	9
Travaux en cours	9
PETITE ENFANCE	10
ONE.....	10
JEUNESSE ET CULTURE	10
Brevet d'animateur.....	10
Simulateur de conduite.....	11
Cours de cuisine	11
Envie d'étudier au calme ?.....	11
Conseil Communal des Enfants.....	11
LE COIN DES AÎNÉS	12
CCCA.....	12
ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ.....	12
Conseil Maya.....	12
Collecte des Déchets	13
Entretien des trottoirs.....	13
MÉMOIRE & PATRIMOINES	14
Des images et des souvenirs.....	14
AGENDA.....	15

EDITORIAL

MOT DE LA PREMIÈRE ECHEVINE

Beauvechain possède de nombreux atouts parmi lesquels, sa ruralité, son cadre de vie avec son riche patrimoine, sa vie associative et culturelle, sa convivialité ... Veiller à les conserver mais aussi prendre conscience de nos faiblesses et définir un projet global, telle est l'ambition du Programme Communal de Développement Rural-Agenda 21 Local (PCDR-A21L).

Le PCDR-A21L a été élaboré grâce à une dynamique citoyenne appréciée. Les opinions, les attentes, les suggestions de nos concitoyens ont été répercutées tout au long de la démarche par les membres de la Commission Locale de Développement Rural. Le PCDR-A21L est une stratégie de développement déclinée par des projets concrets à mettre en œuvre afin de mieux vivre ensemble ; parmi ceux-ci, la réalisation d'une Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté.

Le patrimoine fait partie de notre quotidien. Il se trouve à chaque coin de rue ou de sentier, dans chaque quartier reculé ou pas. C'est un témoin des valeurs d'une époque lointaine ou contemporaine. Trace du passé comme du présent, il représente aussi une vitrine touristique et culturelle et un lien naturel avec l'architecture et l'aménagement du territoire.

Le patrimoine est créateur de liens, il témoigne de valeurs que nous partageons et est l'expression la plus durable de l'environnement où nous vivons.

La conservation de celui-ci est essentielle pour tous, pour des raisons culturelles, sociétales, économiques car notre patrimoine constitue l'expression la plus visible de notre sentiment d'appartenance au territoire.

La Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté est en cours de rénovation ; elle est située tout à côté de l'église romane Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse classée patrimoine exceptionnel de la Wallonie.

Sa mise en œuvre vise, entre autres, à la conservation, à l'étude et à la mise en valeur des archives collectives et individuelles de l'histoire locale de nos habitants.

D'ores et déjà grâce au travail remarquable d'associations et de particuliers, c'est la poursuite du recensement de notre petit patrimoine s'intégrant dans le projet du Petit Patrimoine Populaire Wallon, c'est aussi l'inventaire des sépultures des cimetières historiques de la commune, ce sont de nombreuses publications, expositions ...

Elle abritera le Service communal « Mémoire & Citoyenneté » créé en 2016 dont les missions du responsable et chef de projet, déjà très nombreuses, ne feront que croître notamment avec l'entrée en vigueur depuis ce 1^{er} juin 2019 du nouveau Code wallon du Patrimoine et la réalisation d'un inventaire communal identifiant des biens à protéger représentatifs du territoire communal.

Parce que nous sommes soucieux de la préservation et de la transmission de notre patrimoine bâti et non bâti ...

Brigitte WIAUX
Première échevine,
Citoyenneté & Patrimoine



VIE POLITIQUE

CONSEIL COMMUNAL

BEAUVECHAIN ENSEMBLE

I Carole GHIOT, Bourgmestre

Rue du Culot, 49 B - 1320 Tourinnes-la-Grosse

☎ 0476 22 86 90

✉ carole.ghiot@hotmail.com

✉ carole.ghiot@beauvechain.be

Affaires générales, communication, état civil, police, personnel, logement, travaux, aménagement du territoire, urbanisme.

La Bourgmestre vous reçoit sur rendez-vous le lundi de 9 h à 12 h et le mardi de 15 h à 18 h.

Secrétariat : Lionel Vanderweyden

010 86 83 11 - personnel@beauvechain.be

I Brigitte WIAUX, Première échevine

Rue de la Comtesse Alpayde 50 - 1320 Hamme-Mille

☎ 010 86 66 60 ☎ 0473 29 46 61

✉ brigitte.wiaux@skynet.be

Développement rural, développement durable, agriculture, environnement, bien-être animal et citoyenneté.

I Isabelle DESERF, Echevine

Rue du Culot, 3 - 1320 Tourinnes-la-Grosse

☎ 010 24 72 07 ☎ 0477 60 59 72

✉ isabelle.deserf@gmail.com

Enseignement, enfance, jeunesse et bien-être.

I Benjamin GOES, Echevin

Chaussée de Namur, 6 - 1320 Hamme-Mille

☎ 0494 92 70 11

✉ benjamingoes@hotmail.com

Culture, associatif, économie, transitions numérique et énergétique.

I Lionel ROUGET, Echevin

Rue de l'Eglise St-Sulpice, 25 - 1320 Beauvechain

☎ 0478 48 16 71

✉ rouget.lionel@gmail.com

Mobilité, sécurité routière, sport et finances.

I Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS

Rue René Ménada, 16

1320 - Hamme-Mille

☎ 010 86 03 90 ☎ 0477 36 49 79

✉ monique.noel@live.be

Cohésion sociale, égalité des chances et aînés

I Anne-Marie VANCASTER (Présidente du Conseil)

Rue Longue, 117 - 1320 Beauvechain

☎ 010/86 16 01 ☎ 0497 31 42 25

✉ amvancaster@yahoo.fr

I André GYRE

Rue de Beauvechain, 24 - 1320 Tourinnes-la-Grosse

☎ 010 86 61 31 ☎ 0475 36 68 15

✉ andregyre@skynet.be

I Freddy GILSON

Rue des Brasseries, 1 - 1320 Tourinnes-la-Grosse

☎ 010 86 71 85

I Marie-José FRIX

Rue de Mélin, 32 - 1320 Beauvechain

☎ 010 86 64 78 ☎ 0472 86 27 27

✉ alicfrix@voo.be

I François SMETS

Rue des Vallées, 18 - 1320 Beauvechain

☎ 0472 08 25 78

I Moustapha NASSIRI

Rue Les Claines, 18 - 1320 Hamme-Mille

☎ 0479 68 33 97

✉ moustaphanassiri@gmail.com

I Evelyne SCHELLEKENS

Vieux Chemin de Louvain, 70 - 1320 Hamme-Mille

☎ 010 86 81 60 ☎ 0495 22 50 98

✉ eschellekens@hotmail.be

I Buno VAN de CASTEELE

Rue du Petit Paradis, 4 - 1320 Hamme-Mille

☎ 0495 87 16 68

✉ brunovdc@gmail.com

INTÉRÊTS COMMUNAUX

I Claude SNAPS

Rue de l'Eglise Saint-Sulpice, 1 - 1320 Beauvechain

☎ 010 86 07 43

✉ claudesnaps@skynet.be

NENA

I Eric EVRARD

Chaussée de Namur, 95 - 1320 Nodebais

☎ 0473 80 42 19

✉ nenabeauvechain@hotmail.com

ECOLO

I Jérôme COGELS

Rue Jules Coisman, 49B - 1320 Hamme-Mille

I Mary VAN OVERBEKE

Place Saint-Martin, 4 - 1320 Tourinnes-la-Grosse

☎ 010 88 07 24

✉ vancouverbekemary@gmail.com

I Antoine DAL

Rue de Wavre, 10 - 1320 Beauvechain

☎ 0476 69 06 59

✉ antoine.dal@hotmail.com

CPAS

I Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS

Rue René Ménada, 16 - 1320 Hamme-Mille

☎ 010 86 03 90 📠 0477 36 49 79

✉ presidentecpas@beauvechain.be

CONSEILLERS

I José DEGREVE

Chemin des Prés, 12A - 1320 Nodebais

☎ 010 86 08 01 📠 0474 40 44 04

I Eric EVRARD

Chaussée de Namur, 95 - 1320 Hamme-Mille

☎ 0473 80 42 19

✉ nenabeauvechain@hotmail.com

I Siska GAEREMYN

Rue du Pré de Litrange, 7 - 1320 Hamme-Mille

☎ 0486 50 30 28

✉ siska.gaeremyn@gmail.com

I Chantal LAHAYE

Rue René Ménada, 64 - 1320 Hamme-Mille

☎ 010 86 08 56

✉ lecluse@skynet.be

I François SMETS

Rue des Vallées, 18 - 1320 Beauvechain

☎ 0472 08 25 78

I Julie SNAPPE

Rue de la Néthen, 27 - 1320 Beauvechain

☎ 0472 74 23 94

✉ julie_snappe@hotmail.com

I Jennifer VAN BOCHOVE

Rue de Gaët, 22 - 1320 L'Ecluse

☎ 0498 66 10 65

✉ jennifer.vanbochove@hotmail.com

I Arnaud VAN SCHEVENSTEEN

Rue de l'Etang, 33 - 1320 Nodebais

☎ 0475 52 17 54

✉ avanschevensteen@me.com

ASSISTANTES SOCIALES :

I Caroline CHOLET

☎ 010 86 83 43 ✉ cpas@beauvechain.be

lundi, mardi et un mercredi sur deux de 9 h à 11 h 30

I Catherine MAYEUX

☎ 010 86 83 43 ✉ ascpas@beauvechain.be

jeudi, vendredi et un mercredi sur deux de 9 h à 11 h 30

I Virginie PAULISSEN

☎ 010 86 83 40 ✉ servicesocial@beauvechain.be

du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30

I Géraldine HENRY

(Responsable ILA - Initiatives locales d'Accueil et Allocation de chauffage)

☎ 010 86 83 40 📠 0492 07 70 98 ✉ henrycpas@beauvechain.be

du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 30

Collaboratrice : **Nathalie ROTSAERT**

☎ 010 86 83 44 ✉ aidessociales@beauvechain.be

Demande allocations et autres mesures à la Direction Générale

Personne Handicapée : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30.

Directrice générale : **Kathleen WAYS**

☎ 010 86 83 42 ✉ secretairecpas@beauvechain.be



Attention ! Les services du CPAS ont récemment déménagé. Pour plus de confidentialité vis-à-vis des citoyens bénéficiaires, les bureaux du CPAS se trouvent à présent tous au numéro 7 de la Place Communale (Beauvechain), dans l'ancien bâtiment de l'ALE, « La Rencontre ».



TOUS LES PROJETS DE LA COMMUNE POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES DANS UN SEUL DOCUMENT : LE PST !

QU'EST-CE QUE C'EST ?



BEAUVECHAIN

Outil stratégique de planification et d'évaluation des actions communales, le Programme Stratégique Transversal est avant tout un outil de bonne gestion dont l'objectif est d'aider les communes à mieux programmer leurs politiques. Depuis cette nouvelle législature 2018-2024, le PST est obligatoire pour toutes les communes, les CPAS et les provinces.

Le Plan communal de Développement rural (PCDR) est une stratégie de développement déclinée par des projets concrets à mettre en œuvre afin de mieux vivre ensemble. Pour ce faire, les autorités locales se sont dotées d'une série d'outils de gestion intégrant les grands enjeux et les composantes de la vie communale : Schéma communal de développement, Guide Communal d'Urbanisme, Plan P.L.U.I.E., PASH, Contrat de rivière, Plan Communal de Mobilité, Plan Communal de Développement de la Nature, Plan Communal du Logement, Plan Energie ... Pour assurer une cohérence aux politiques et actions entreprises dans le cadre de ces plans, schémas directeurs et collaborations diverses, les autorités locales ont décidé de les inscrire dans le creuset qu'est la politique du développement rural.

Forts de cette expérience et soucieux d'assurer une cohérence profonde à nos actions, nous avons intégré la structure du PCDR dans notre Plan Stratégique Transversal.

La transversalité de notre stratégie et de nos projets se trouve ainsi renforcée.

COMMENT A-T 'IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

En début de législature, les volontés politiques des mandataires sont reprises dans la Déclaration de politique communale. Le PST prend appui sur ce programme politique, sorte d'inventaire d'intentions politiques, pour l'aboutir de façon plus tangible. Le PST transforme donc la Déclaration de politique communale en programme stratégique ; il transforme les bonnes intentions en actions.

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un volet externe qui concerne le développement des politiques communales.

Les actions reprises dans les différents objectifs ont fait l'objet de plusieurs consultations préalables à la tenue des élections d'octobre 2018. Le volet interne de ce plan a, quant à lui, fait l'objet d'une concertation du personnel de l'administration afin que les priorités soient fixées en fonction de leur réalité de terrain.

Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues. Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permet de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et s'il échet de rectifier le tir.

Exemple : L'action « Être présent sur les réseaux sociaux » pourra être évaluée grâce au nombre d'abonnés à la page Facebook de la commune et au nombre de publications rédigées sur un laps de temps donné.

COMMENT LE LIRE ?

Au départ de la vision politique de la commune arrêtée dans la déclaration de politique adoptée par le Conseil communal, le PST est construit verticalement autour **d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions.**

- l L'objectif stratégique se définit sur le registre de « **L'ÊTRE** » : que voulons-nous être dans 6 ans ? C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.
Exemple : « Être une commune qui renforce le plaisir à vivre ensemble de tous les habitants de Beauvechain ».
- l L'objectif opérationnel se définit sur le registre du « **FAIRE** » : que voulons-nous faire ? Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.
Exemple : « Développer des activités à destination des jeunes ».
- l L'action se définit sur le registre du « **COMMENT** » : qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ?
Exemple : « Recruter un animateur jeunesse ».

OÙ LE TROUVER ?

Le PST est consultable sur le site de la commune, dans l'onglet Vie Politique. Vous avez des questions ? Contactez Madame Delphine Vander Borght, Directrice générale f.f., au 010 86 83 18 ou par mail à l'adresse servicesadministratifs@beauvechain.be.

AUTORISATION D’AFFICHAGE

COMMENT AVOIR UNE AUTORISATION ?

1. Rendez-vous sur le site de la commune – ma commune – service communaux – gardien de la paix – autorisation d’affichage temporaire.
2. Complétez le formulaire et renvoyez-le à l’adresse suivante : gardienpaix@beauvechain.be
3. Le gardien de la paix traitera votre demande dans les plus brefs délais.
4. Une fois que l’autorisation est rédigée, le gardien de la paix vous enverra l’autorisation. (Toujours attendre de recevoir l’autorisation d’affichage avant d’afficher. Dans le cas échéant, le gardien de la paix procédera à l’enlèvement des affiches).

QUI DOIT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Toute personne qui organise un évènement (marche adeptes, brocantes ...)

OÙ PUIS-JE AFFICHER ?

- Sur les voiries communales.
- Sur les routes nationales, l’affichage est soumis à l’autorisation du Service Public de Wallonie, Direction des Routes du Brabant wallon, avenue de Veszprem, n° 3 à 1340 Ottignies. **Une copie de cette autorisation doit être adressée à l’Administration communale de Beauvechain au service gardien de la paix dès réception de celle-ci et au plus tard le jour même du placement des affiches/panneaux publicitaires** par fax : 010 86 83 01, par mail à l’adresse suivante : gardienpaix@beauvechain.be ou

par courrier au service gardien de la paix, Place communale 3 à 1320 Beauvechain.

- Les affiches/panneaux ne pourront en aucun cas être fixé(e)s sur les panneaux ou poteaux de signalisation routière. Elles (ils) seront placé(e)s en veillant au respect de l’environnement à des endroits où elles (ils) ne gêneront en aucune manière la circulation ou la visibilité des panneaux de signalisation routières conformes au Code de la Route, en aucun cas ces panneaux ne pourront être placés dans le carrefour à Hamme-Mille, ou dans un rayon de 100 mètres dudit carrefour. La publicité est **strictement interdite** sur les voiries express ainsi qu’aux entrées et sorties de ces routes, à savoir : N25 (avenue du Centenaire et chaussée de Louvain), N25A, N238 et la A4/E411.

QUAND ET COMMENT ?

- Les affiches/panneaux devront être fixé(e)s à l’aide d’une planchette de 2 cm au plus d’épaisseur.
- Les affiches/panneaux ne pourront être apposé(es) plus d’un mois avant la manifestation. Elles (ils) devront être enlevé(e)s dans les deux jours suivants la manifestation.

REMARQUES

Les autorisations d’affichages ne sont pas acceptées pour de la publicité commerciale, uniquement les manifestations. L’organisateur reste responsable envers les tiers des dommages ou dégâts qui pourraient être occasionnés au cours de cette manifestation. Il est interdit de clouer des affiches sur les arbres. Les affiches qui signalent une maison à vendre ou à louer ne sont pas autorisées. Si le gardien de la paix rencontre ce genre d’affichages, il procédera à l’enlèvement de ceux-ci.

TROIS DÉPARTS À LA PENSION EN CETTE RENTRÉE 2019 !

Trois membres du personnel ont été mis à l’honneur à l’occasion de leur départ à la pension lors du Conseil communal de ce mois d’août.

Anne Deheneffe, Directrice financière de la Commune et du CPAS durant 23 ans a reçu un hommage particulier. Elle a été notamment remerciée pour s’être mise à la disposition de celle qui va la remplacer afin de la mettre au courant d’un maximum de choses.

Chantal Soetaers, elle, a fait partie de l’équipe d’entretien durant 27 ans, toujours avec dévouement et dans la bonne humeur.

Aimé Schuyten a fait partie de l’équipe des ouvriers durant 11 ans, faisant preuve d’un grand savoir-faire.

Nous tenions à leur adresser un dernier clin d’œil et à leur souhaiter bon vent !

LE VOLONTARIAT, ÇA VOUS TENTE ?



Surfez sur www.culturalite.be/volontariat, le site internet dédié aux annonces de volontariat pour l’est du Brabant wallon.

Envie de vous investir en tant que volontaire ?

Un peu, beaucoup, passionnément...

Retrouvez-y toutes les petites annonces de votre région !! Des annonces concernant Beauvechain y sont déjà publiées !



HORAIRES DE LA POSTE (HAMME-MILLE)

Lundi : 14 h à 17 h
Mardi : 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 45 à 18 h
Mercredi : 14 h à 17 h
Jeudi : 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 45 à 18 h
Vendredi : 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 45 à 17 h
Samedi : 9 h 30 à 13 h

PARC À CONTENEURS

Carrefour de la Chise, 1315 Incourt
010 84 34 52

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres, verres plats et pots de fleur.

Maximum 2m³ par visite et 5m³ par mois ! Au-delà, louez un conteneur.

Les recyparcs d'inBW sont ouverts durant toute l'année (plus d'horaires d'été et d'hiver) :

du lundi au vendredi : de 10 heures à 17 heures * ;

le samedi : de 9 heures 30 à 17 heures *.

(*): dernière entrée !

Jours de fermeture : les dimanches et jours fériés légaux.

SANTÉ

MÉDECINS DE GARDE

Week-ends (à partir du vendredi 18 h) et jours fériés.

Depuis le 5 novembre 2016, la garde de médecine générale est assurée le week-end et les jours fériés au poste médical de garde (PMG). Un médecin généraliste de garde prendra en charge les demandes de soins justifiées (qui ne peuvent pas attendre le retour du médecin traitant et qui ne sont pas des urgences hospitalières).

Adresse du PMG : rue Soldat La Rivière 43B à 1370 Jodoigne.

Les consultations se font sur rendez-vous et les visites à domicile sont assurées si le déplacement au PMG est impossible.

Il faut se rendre au PMG muni de sa carte d'identité.

Paiement par bancontact au tarif conventionné.

Numéro d'appel unique : 02 385 05 00

Semaine (du lundi au jeudi inclus) à partir de 18 h

Une garde est également assurée en semaine (du lundi au jeudi inclus) à partir de 18 h. Pour joindre le médecin, formez le 010 84 05 55.

PHARMACIES DE GARDE

La liste des pharmacies de garde est disponible sur le site www.pharmacie.be. Vous pouvez également appeler le 0903 99 000.



L'ALE Titres-Services engage des aide-ménagères sur la commune de Beauvechain.

Horaire partiel en bus ou en voiture à convenir.
Contact : 010 86 83 45

Place communale, 6 - 1320 Beauvechain

PERMANENCES DU CONSEILLER EN ENERGIE

Le Conseiller en Energie est présent à Beauvechain les lundi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h sur rendez-vous.

Contact :

Thierry Ala, ing, Conseiller en Energie

010 86 83 15 energie@beauvechain.be

MESURE TRANSITOIRE RELATIVE À LA CIRCULATION ROUTIÈRE DANS LA RUE DE LA BRUYÈRE SAINT-MARTIN

Mise en sens unique dans le sens de la montée en venant de la rue de Beauvechain (à l'exception des cyclistes).

Cette mesure prendra effet pour 1 mois à partir du 2 novembre 2019 et sera matérialisée par une signalisation conforme. Le stationnement sera donc interdit du côté gauche de la voirie dans le sens de la montée.

Pour toute information, vous pouvez contacter Monsieur Lionel ROUGET, Echevin de la Mobilité au 0478 48 16 71 ou par mail à l'adresse rouget.lionel@gmail.com ou Monsieur Maxime STREEL, Gardien de la paix au 0478 88 06 76 ou par mail à l'adresse gardienpaix@beauvechain.be. Ces mesures, destinées à améliorer la sécurité routière aux abords de l'école, et lors d'événements divers à favoriser les déplacements mode doux et à réduire la vitesse de manière générale, ont été proposées en concertation avec le Service Public de Wallonie, et à la suite de la demande de parents d'élèves, d'enseignants et de riverains. En fonction des résultats mesurés, cette mesure transitoire pourra être appliquée de manière définitive.

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES

Le 29 avril dernier, le Conseil communal a adopté un nouveau règlement-taxe et de gestion d'occupation des salles communales. Ce même règlement a été modifié le 26 août 2019. Il est finalement entré en vigueur le 1^{er} septembre 2019. Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points concernant vos futures demandes de location et d'occupation :

- Il n'est pas possible de louer les salles suivantes pour y organiser des fêtes privées (anniversaires, baptêmes, communions, mariages, etc.) : Salle des Fêtes de Hamme-Mille, Maison de village de Nodebais et de L'Ecluse.
- La Maison de village de Hamme-Mille (salles Jean XXIII et Mandela) et la salle de Mille peuvent être louées pour des fêtes de ce type, à condition de s'engager à respecter l'heure de fin de 22 h maximum.
- Toute occupation doit être demandée grâce au formulaire adéquat, au moins un mois avant la date de l'événement, par mail ou par courrier.

- Dans toutes les salles communales, seule la diffusion d'un fond musical est autorisée.
- Une caution de 100 € est demandée à toute personne ou association qui occupe une salle communale. Elle est payable en même temps que le montant de la location. Si les dispositions du règlement sont strictement respectées, la caution est restituée après vérification de la salle par les services communaux.
- Tout occupant devra veiller au nettoyage de la salle, de la cuisine le cas échéant, des sanitaires et des abords, ainsi qu'à l'évacuation de ses déchets.

Le règlement et les formulaires peuvent être téléchargés sur le site www.beauvechain.eu dans l'onglet Loisirs - Salles communales, ou demandés directement à l'Administration communale.

Pour toute demande de location ou information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec Madame Sabine Viandier au 010 86 83 07 ou 010 86 83 29 ou par mail à l'adresse sallescommunales@beauvechain.be.

VOTRE ASSOCIATION CHERCHE UN ESPACE DE STOCKAGE POUR SON MATÉRIEL ?

La commune étudie actuellement la possibilité de mettre un local de stockage à disposition des associations de l'entité. Seriez-vous intéressé ? Quels seraient vos besoins en matière d'espace ? Contactez Stéphanie Jacques au 010 86 83 28 (du mardi au vendredi) ou par mail à l'adresse communication@beauvechain.be.

DES QUESTIONS SUR VOTRE PENSION LÉGALE ?

Venez au Pointpension ! A Beauvechain, tous les premiers jeudis du mois !

Le Service Pensions va à votre rencontre dans tout le pays. Ses experts et ceux de l'INASTI sont en effet présents dans les Pointpensions afin de répondre à vos questions sur votre pension légale.

Le Pointpension de Beauvechain vous accueille tous les premiers jeudis du mois de 13 h à 15 h à la salle des Mariages (place communale, 6 - 1320 Beauvechain).

PROCHAINE PERMANENCE :

- jeudi 7 novembre

Attention ! Seul un expert du régime des salariés est présent à Beauvechain lors des permanences.

Plus d'informations (adresses, horaires, ...) sur www.servicepensions.fgov.be

STOP AUX CAMBRIOLEURS

Depuis plusieurs années, nos habitants et notre zone de police sont confrontés à une hausse des cambriolages entre octobre et février.

Quelques bons réflexes peuvent nous permettre d'endiguer ce fléau et d'arrêter les auteurs.

Tout d'abord, suivez nos conseils en technoprévention. Via Facebook et Twitter, nous diffusons régulièrement des conseils pratiques afin de limiter le risque de subir un cambriolage.

Ensuite, n'oubliez pas vos voisins ! Ils peuvent surveiller votre maison pendant votre absence donc parlez-en avec eux. Pensez également à bien fermer votre habitation à clé et à fermer les fenêtres, même à l'étage. Evitez de laisser trainer votre échelle et vos meubles de jardin dehors. Une table et une chaise permettent à certains voleurs d'escalader et de s'introduire par l'étage.

Nos patrouilles de police sont organisées en tenant compte des activités des cambrioleurs. En analysant leurs heures d'activité, leurs modes opératoires et leurs modes de déplacement, nous adaptons notre fonctionnement. Nous orientons nos patrouilles ou renforçons notre présence sur le terrain. L'objectif consiste soit à faire fuir les auteurs avant qu'ils ne puissent agir, soit à les attraper en flagrant délit.



Enfin, via le 101, vous pouvez signaler les situations suspectes. En effet, si vous constatez quelque chose d'anormal ou d'inhabituel comme un véhicule inconnu qui roule à faible allure, des personnes dans le jardin de votre voisin, des promeneurs qui observent les habitations, signalez-le immédiatement en appelant le 101. Notre province dispose d'un service 101 recevant les appels à toute heure du jour et de la nuit. L'appel au 101 permettra de dispatcher le plus rapidement possible nos équipes présentes sur le terrain.

N'ayez donc crainte d'appeler la police, vous ne dérangez pas ! Nous sommes là pour répondre aux situations suspectes et stopper les cambrioleurs.

Vous n'aimez pas être suivi par un véhicule de police ?

Alors, suivez-nous dorénavant sur Facebook et Twitter : @ZPAB5272

UN ATELIER EN LOCATION !

Les anciens établissements Van Brabant à L'Ecluse ont récemment été transformés en une salle polyvalente, un appartement et un atelier rural. La Commune souhaite mettre cet atelier à disposition d'un artisan ou d'une petite entreprise. Intéressé ? Contactez Stéphanie Jacques au 010 86 83 28 ou par mail à l'adresse communication@beauvechain.be (du mardi au vendredi).

Attention : les permanences du Service Population/Etat civil des vendredi et samedi 1er et 2 novembre sont supprimées. Merci de votre compréhension.

Pour rappel, le Service Population/Etat civil est ouvert tous les jours de 9 h à 12 h, le vendredi de 17 h à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h.

TRAVAUX EN COURS

1. TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ÉGOUTTAGE DU CHEMIN GOFFIN ET DE LA RUELE LAMBERT

Pouvoir adjudicateur : inBW

Société : Haulotte sa à 1341 Céroux-Mousty

Début des travaux : 2 septembre 2019

Durée des travaux : 110 jours ouvrables

Montant total des travaux : 818.132,64 € TVAC (dont 381.603,29 € TVAC à charge de la commune)

Contact :

Monsieur Antoine Dehareng – Gestionnaire de projet – 067 21 77 11

2. ECO-RÉNOVATION MAISON DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ À TOURINNES-LA-GROSSE

Lot 2 – Travaux de rénovation (+ stabilité)

Début des travaux le 1^{er} mars 2019.

Délai de 200 jours ouvrables.

COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre

Pour un montant de 836.887,58 € hors TVA ou 1.012.633,97 €, 21 % TVA comprise.

3. ECO-RÉNOVATION MAISON MULTI-SERVICES À HAMME-MILLE

I Démolition sélective

Début des travaux le 02/09/2019

Délai de 30 jours ouvrables

Pour un montant de 57.149,48 € hors TVA ou 66.842,36 €, TVA comprise

I Eco-rénovation

Début des travaux le 16/10/2019

Délai de 160 jours ouvrables.

Pour un montant de 788.304,47 € hors TVA ou 953.848,41 €, 21 % TVA comprise.

Les deux lots ont été attribués à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre



PETITE ENFANCE



LA VISITE À DOMICILE

Lors de la naissance de bébé, la TMS (Travailleuse médico-sociale) vous propose un rendez-vous à votre meilleure convenance. Les visites à domicile ne sont pas obligatoires, elles permettent d'aborder au sein même du milieu de vie toutes les questions relatives à votre enfant (allaitement, sommeil, sécurité, colère, étapes du développement). La TMS vous écoute, répond à vos interrogations et donne des conseils adaptés.

LES CONSULTATIONS MÉDICALES PRÉVENTIVES

Des consultations totalement gratuites sont organisées pour les enfants jusqu'à l'âge de six ans. Une équipe médico-sociale vous accueillera pour réaliser sur rendez-vous une série d'exams médicaux (courbe de croissance, vaccins, test visuel). Les examens réalisés à la consultation ONE sont préventifs et sur rendez-vous.

- le premier mardi du mois de 9 h à 11 h 30 - Docteur Lucie Deville
- le 2^e mardi du mois de 12 h 30 à 15 h - Docteur Maïté De Wan
- le 2^e jeudi du mois de 16 h 30 à 18 h 30 - Docteur Annemie Jong
- le 4^e jeudi du mois de 15 h à 17 h 30 - Docteur Maïté De Wan

LES SÉANCES D'ACTIVITÉS COLLECTIVES

L'ONE de Beauvechain organise au sein de ses locaux à La Bruyère des séances massage bébé, portage à l'écharpe, des séances d'information sur le développement du nouveau-né, des dépistages visuels et éveil musical.

Massages bébé

Le 4 novembre 2019 à 10 h. Le 2 décembre à 11 h 30 (sur rendez-vous).

Portage à l'écharpe

Le 25 novembre 2019 à 10 h (sur rendez-vous).

Eveil musical

Atelier d'éveil à la musique pour les enfants de 0 à 3 ans et leur famille. De 9 h 15 à 10 h un mercredi sur deux. Attention : pas d'atelier jusqu'au 13 novembre.

Dépistage visuel

Pour les enfants entre 20 mois et 3 ans, le lundi 30 mars de 14 h 30 à 17 h 30.

Renseignements

Madame Christine Vandenschrick, Travailleur médico-social à l'ONE (visite à domicile et accompagnement des familles).

☎ 0499 57 26 63

Rue Longue 60A - 1320 BEAUVECHAIN

JEUNESSE ET CULTURE



BREVET D'ANIMATEUR

Tu as 16 ans ou plus et tu aimes être avec des enfants ? Tu veux passer du temps avec eux en étant payé(e) ? Tu veux augmenter tes chances de décrocher un job étudiant dans des plaines de vacances ?

DÉCROCHE TON BREVET D'ANIMATEUR !

Intéressé(e) ? Envoie un message à extrascolaire@beauvechain.be ou appelle notre coordinatrice ATL (Accueil Temps Libre) au 010 86 83 17

SIMULATEUR DE CONDUITE

En association avec l'asbl Fedemot, la Commune propose une action de sensibilisation à la conduite défensive pour les jeunes conducteurs dans le but de faire diminuer le nombre d'accidents de la route.

Concrètement, un simulateur voiture mettra les jeunes en situation réelle de conduite, en simulant les effets de la vitesse ou de l'alcool au volant sur leur temps de réaction.

Pour qui ? Les jeunes de 18 à 25 ans domiciliés à Beauvechain et en possession de leur permis de conduite définitif

Où ? A la Salle des Mariages (Place communale, 6 à Beauvechain)

Quand ? Les vendredis 8 ou 22 novembre 2019 de 17 h 00 à 20 h 00

Combien ? Offert par la commune de Beauvechain

Comment ? Envoie un mail à extrascolaire@beauvechain.be en mentionnant ton nom, prénom, âge, adresse, numéro de Gsm, ainsi que la date de la séance qui t'intéresse (8 ou 22 novembre)

Attention, le nombre de places est limité pour chaque séance !

COURS DE CUISINE

Tu kottes et tu as envie d'apprendre à cuisiner des petits plats sains et équilibrés, mais aussi délicieux et simples à réaliser ?

Participe à nos ateliers culinaires !

Pour qui ? Maximum 6 jeunes par atelier, âgés de 17 à 20 ans

Où ? À la Maison de village de Nodebais

Quand et Quoi ?

Le 9 novembre : Potage de saison + Déclinaison de pâtes avec légumes, viande et pesto

Le 16 novembre : Potage de saison (une autre recette) + Salades froides de saison à emporter

Le 23 novembre : Potage de saison (une 3^e recette) + Quiche aux légumes de saison

Comment ? Envoie un mail à extrascolaire@beauvechain.be en mentionnant ton nom, prénom, âge, adresse et numéro de gsm en précisant la (ou les) séance(s) qui t'intéresse(nt).

Pour venir aux ateliers, tu dois prévoir : un tablier de cuisine, un petit couteau bien aiguisé, des récipients (bocaux ou boîtes style Tupperware) pour emporter tes préparations.

ENVIE D'ÉTUДИER AU CALME ?

La commune de Beauvechain met à disposition des étudiants du supérieur une salle d'études du 1^{er} décembre 2019 au 31 janvier 2020 de 8 h à 22 h, 7 jours sur 7.

Infos et inscriptions sur www.beauvechain.eu

Les ateliers du Mercredi à Nodebais

Pour les 4-8 ans

Ateliers créatifs et culinaires

Tous les trimestres, les enfants travailleront autour d'un thème donné: les voyages, les légumes, l'hiver... Différentes recettes seront réalisées pour éveiller les papilles de nos petits curieux et des techniques un peu inhabituelles permettront à chacun d'exprimer leur créativité: laine feutrée (travailler de la laine pas encore filée), cartonnage, couture,...

Quand : Le Mercredi de 14h à 15h15
P.A.F. : 30€ / mois ou 80€ / trimestre



Pour les 8-12 ans

Ateliers informatiques et de programmation

Chaque trimestre, les enfants travailleront sur un projet en particulier : réaliser un diaporama, une carte de vœux animée, des jeux interactifs, construire un robot, le manipuler et lui donner des instructions précises... Ces activités les confronteront à l'outil informatique pour qu'ils puissent devenir des acteurs du numérique et pas uniquement des consommateurs.

Quand : le mercredi de 15h30 à 16h45
P.A.F. : 30€/mois ou 80€/trimestre



Où : A la maison de village de Nodebais

à partir du mercredi 25 septembre (11 mercredis par trimestre - calendrier sur demande)

Une initiative de



En collaboration avec



Renseignements et inscriptions: 0479/47 82 57
s.mahieu@smah.be ou www.smah.be/beauvechain

BIENTÔT UN CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS DANS VOTRE COMMUNE !

Tu es en 5^e ou 6^e primaire et tu habites la commune ?

Tu pourras bientôt participer au Conseil Communal des Enfants (C.C.E.)!

Des élections auront lieu en décembre pour démarrer un C.C.E dès janvier 2020.

Tiens-toi informé via le site internet de la commune.

PS : Même si tu ne fréquentes pas une école de la commune, il y a de la place pour toi et tes idées !

Animatrice jeunesse responsable :

Charlotte Maryns - jeunesse@beauvechain.be - 010 86 83 53



UN CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS POUR VALORISER LA « DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE »

S'est tenue le 3 septembre dernier, la première réunion du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) pour la législature 2018–2024. Celui-ci est chargé par le Conseil communal d'établir une série d'avis et de conseil sur les projets touchant directement et indirectement les aînés. Dans une certaine mesure, il permet à ce qu'une forme de démocratie participative puisse s'exercer à l'échelon local.

Depuis une vingtaine d'année, la participation citoyenne s'est développée au sein des localités communales. La Commune de Beauvechain y consent en organisant des consultations de la population, dans le cadre de divers plans ou de projets plus concrets, ou en mettant sur pied des comités d'accompagnement ainsi que des conseils consultatifs.

Historiquement, le système politique belge est assimilé à la démocratie représentative. Ce que nous appelons aujourd'hui « démocratie participative » était à l'époque nommée « démocratie » par ses partisans. Ceci explique pourquoi, lors de la constitution de l'Etat en 1830–1831, le Congrès National avait préféré une Monarchie

constitutionnelle, plus représentative, plutôt qu'une République jugée trop « démocratique ». En d'autres mots, il était préférable aux yeux des congressistes de l'époque de laisser aux élus le soin de diriger le pays. Toute forme de démocratie participative semblait impossible à être instituée car les affaires du pays se devaient d'être gérées par les décideurs politiques. Ce n'est qu'à la fin du XX^e siècle que les premières lois intégrant des mesures de consultation populaire font leur apparition. La législation a d'ailleurs continué d'évoluer si bien que la Région wallonne a adopté en juillet 2018 un décret instituant la consultation populaire régionale.

Au niveau communal, la loi autorisant les consultations populaires fut votée en 1995. D'autres mécanismes consultatifs existent comme l'enquête publique ou les conseils consultatifs qui nous occupent ici, et, plus précisément le CCCA. Ils sont à percevoir comme des tentatives d'exercer des formes démocratiques nouvelles, et ce, dans le respect de la légalité en vigueur. En effet, si les conseils consultatifs permettent d'améliorer le dialogue avec les autorités communales, le pouvoir de décision revient bien à ces dernières.

UN NOUVEAU MEMBRE SUPPLÉANT POUR LE CCCA

Suite au désengagement d'un de ses membres, dont la place a été reprise par une membre suppléante, la Commune recherche un nouveau candidat suppléant pour son CCCA. Conformément à la parité homme-femme visée dans la Circulaire du Conseil Consultatif Communal des aînés, la personne candidate devra être de sexe

masculin. Si vous êtes âgé d'au moins 55 ans et intéressé par le CCCA, vous pouvez contacter Olivier de Halleux, Chef de Projet pour le Plan de Cohésion Sociale, pour plus d'informations au 010 86 83 24 ou par email à pcs@beauvechain.be.

ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ



© CD62 – Le gîte et le couvert au même endroit pour les abeilles qui nichent dans les hôtels à insectes.



© SAPOLL (www.sapoll.eu) – La distance de vol moyenne de certains pollinisateurs.

CONSEIL MAYA : LE GÎTE ET LE COUVERT POUR LES POLLINISATEURS

Chez les insectes, la capacité de vol est généralement proportionnelle à la taille : les plus gros insectes sont ceux qui peuvent voler le plus loin. Or, en Belgique, les plus grands pollinisateurs sauvages mesurent environ deux centimètres (c'est le cas de l'abeille charpentière et des reines de bourdons) mais la majorité des syrphes et abeilles mesurent à peine quelques millimètres et les plus petits ressemblent, de loin, à des moucherons ! De plus, il faut imaginer qu'une femelle d'abeille solitaire réalise chaque jour des centaines d'aller-retour entre les fleurs et son nid pour approvisionner ses larves. Face à ce constat, il paraît **important que le gîte** (un lieu de nidification ou de refuge) **et le couvert** (les fleurs) **soient les plus proches possible l'un de l'autre** ! Mais à quelle distance exactement ? Il est évident que le plus près est le mieux. Il est possible de réaliser des plantations autour des hôtels à insectes par exemple.

Globalement, on recommande de **ne pas éloigner le gîte et le couvert de plus de 300 mètres** l'un de l'autre afin de garantir la possibilité de butiner aux abeilles solitaires et aux petites espèces de pollinisateurs en général.

Auteurs : Morgane Folschweiller & Maxime Drossart



COLLECTE DES DÉCHETS

A PARTIR DU 1^{ER} MARS 2020, TOUT CHANGE !

Depuis 20 ans vous vous êtes habitués à trier vos déchets. Nous vous remercions pour le travail accompli. Vous avez remarqué néanmoins que tout n'est pas réglé, on en parle de plus en plus dans les médias et sur les réseaux sociaux. Le sac poubelle est à usage unique. Nous sommes tous infectés par ces emballages et leurs molécules. À cela s'ajoutent les différentes obligations comme la collecte des fermentescibles (déchets organiques) pour 2023. Notre marché de collecte arrive à terme le 29 février 2020. Nous sommes donc dans l'obligation d'organiser cette nouvelle collecte. À ce jour, 160 communes sur les 262 que compte la Wallonie collectent les déchets organiques. 115 le font grâce à des conteneurs à puces.

NOTION DE COÛT-VÉRITÉ

Depuis 2008, la législation impose aux communes le coût-vérité, c'est-à-dire que la commune ne peut pas payer pour le citoyen et elle ne peut pas faire de bénéfices sur les services rendus.

Pour cela vous payez une taxe annuelle fixe. La partie variable est prise en charge par le prix du sac.

LA COLLECTE EN SACS A VÉCU ... PLACE AUX CONTENEURS !

Actuellement, le coût des déchets est basé sur des forfaits au volume. Cela a pour conséquence que les ménages qui font attention paient pour ceux qui ne gèrent absolument pas leur production d'ordures ménagères. Les poubelles à puces permettent d'individualiser

les coûts. Ainsi, un certain nombre de levées et un poids seront comptabilisés dans votre taxe forfaitaire (= un service minimum). Cette méthode est donc plus équitable.

LES CONTENEURS SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR LA COMMUNE

Ce qui signifie, que vous les recevez en fonction de la taille de votre ménage et qu'ils restent la propriété de la commune.

ET MES SACS APRÈS LE 1^{ER} MARS 2020 ?

Ne thésaurisez pas vos sacs, mais gérez-les à bon escient ! En effet, à partir du 1^{er} mars 2020, ils ne seront plus repris ni rachetés. Ils n'auront plus aucune valeur.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ? A VOS AGENDAS !

Des courriers vont être adressés prochainement et expliqueront les différentes étapes. A cela s'ajoutent des réunions d'information :

- **Mardi 14/01/2020 à 19 h 30**
Salle des Fêtes – Rue Auguste Goemans 20A à 1320 Hamme-Mille
- **Judi 16/01/2020 à 15 h 00**
Salle du Vert Galant – Place Communale, 5 à 1320 Beauvechain
- **Judi 16/01/2020 à 19 h 30**
Salle du Vert Galant – Place Communale, 5 à 1320 Beauvechain
- **Mercredi 22/01/2020 à 19 h 30**
Maison de Village de L'Ecluse – Rue de Gaët, 25 à 1320 L'Ecluse

JE SUIS RESPONSABLE DE L'ÉTAT DE MON TROTTOIR !

Tout riverain, qu'il soit propriétaire, locataire ou occupant à quelque titre que ce soit d'un immeuble bâti ou non doit maintenir le trottoir, les accotements et le filet d'eau bordant cet immeuble en parfait état de conservation et de propreté, et prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité, la propreté et la commodité de passage des usagers. Sans préjudice des interdictions prévues en vertu du décret du 10 juillet 2013 instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et de son arrêté d'exécution du 11 juillet 2013, cette obligation comprend le fait de veiller à ce que la végétation qui y pousse ne menace pas la propreté ni la sécurité publique par sa prolifération.

Tant en cas de chute de neige que par temps de gel, tout riverain d'une voie publique doit veiller, sur le trottoir bordant l'immeuble qu'il occupe, à ce qu'une voie suffisante soit dégagée pour faciliter le passage des piétons en toute sécurité.

En cas d'infraction à la présente disposition, le locataire ou l'occupant à quelque titre que ce soit de l'immeuble s'expose à une sanction administrative, sauf si au vu des circonstances en l'espèce, il apparaît davantage justifié de sanctionner le propriétaire de l'immeuble.

En cas d'occupation par plusieurs ménages, le nettoyage est à charge de ceux qui occupent le rez-de-chaussée et, si celui-ci n'est pas habité, à charge de ceux qui occupent les étages supérieurs en commençant par le premier. En ce qui concerne les établissements et édifices appartenant à une personne morale, l'obligation de nettoyage incombe aux concierges, portiers ou gardiens desdits établissements ; en l'absence ou à défaut d'un tel préposé, l'obligation incombe à celui qui a la direction de l'établissement. Dans le cas d'immeubles à appartements multiples comportant plusieurs propriétaires, l'obligation de nettoyage est à la charge du concierge ou du syndic.

Les matières ou objets résultant du nettoyage doivent être ramassés et évacués. En aucun cas, ces matières ou objets ne peuvent être abandonnés sur la voie publique ou dans les filets d'eau, ni être poussés dans les avaloirs ou devant les propriétés d'autrui, à l'exception des eaux usées domestiques provenant du nettoyage.

Extrait du Règlement Général de Police (art. 27) consultable dans son intégralité sur le site www.beauvechain.eu.

Pour toute question, veuillez prendre contact avec le Gardien de la paix au 010 86 83 08 ou par mail à l'adresse gardienpaix@beauvechain.be.



DES IMAGES ET DES SOUVENIRS



André Cortvriendt et Agnès Princen, le 9 juin 1956

Les 31^e Journées du Patrimoine se sont déroulées le week-end des 7 et 8 septembre derniers. La Commune de Beauvechain, avec son Service de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, en partenariat efficace avec le Centre culturel de Beauvechain, avait pour l'occasion mis sur pied une exposition de près de soixante photographies de mariage issues des familles qui résident sur le territoire communal. Si les objectifs d'un pareil évènement étaient multiples ce fut avant tout un moment privilégié de rencontre au sein d'un public nombreux et varié. Face à cette galerie de portraits se sont mêlées des familles récemment installées dans les villages de l'entité et celles qui en ont fait l'histoire depuis de nombreuses générations. Ces images ont réveillé les souvenirs et créé tout au long du week-end un dialogue entre les visiteurs, tantôt amusés, tantôt nostalgiques.

DE L'INTIME À LA CONSERVATION

Ces photographies, encore assez rares au début du siècle passé, étaient pour la plupart réalisées par des professionnels et mises en scène dans des décors dédiés. Elles étaient ensuite soit encadrées et posées sur un meuble du salon, soit entreposées précieusement dans une enveloppe. Pour l'occasion, nombre d'entre elles sont sorties des tiroirs de l'un ou l'autre descendant soucieux jusqu'à de conserver le souvenir de ce moment familial, important et particulièrement intime qu'est celui du mariage.

Il nous faut remercier tout un chacun d'avoir préservé ces documents et d'en avoir permis la reproduction. Sans cela le visage de ces personnes photographiées entre 1889 et 2018 n'aurait pu être à nouveau contemplé par autant de visiteurs. Ce partage de l'intime a fait revivre ces événements qui ont participé à la vie collective et qui ont contribué peu ou prou à la construction de toute une communauté.

DE L'INDIVIDUEL À LA COLLECTIVITÉ

Il y a quelques mois les familles van der Linden et Terlinden, ainsi que l'ASBL Max van der Linden sont venus à la rencontre de la Commune pour faire part d'un projet qui mûrit depuis plusieurs années. 2019 commémore la vingtième année de la disparition

de Miqui. La vie de Max van der Linden dans le village, son œuvre – qui a marqué de son empreinte l'art de la céramique durant la seconde moitié du 20^e siècle – et son rôle dans la naissance et le développement des Fêtes de la Saint-Martin en font une personnalité à part dans l'histoire récente de la Commune.

Si les céramiques de Miqui sont connues du grand public, un trésor dormait encore dans les cartons familiaux. En effet, dans son atelier que beaucoup ont connu, à la ferme d'Agbiermont, sous la poussière, les papiers, les éclats de plâtre et les résidus de terre, ce ne sont pas moins de 400 diapositives qui ont été exhumées avec précaution à la suite de son décès. Oubliées là depuis parfois plus de 40 ans, elles formaient autant de « strates archéologiques » que son neveu, Vincent Terlinden, a patiemment nettoyées, scannées, restaurées et retravaillées avec l'aide ponctuelle de l'Atelier de l'Image, avant de questionner les plus anciens pour essayer d'identifier les personnages qui s'y dévoilaient petit à petit.

En réalité, depuis la fin des années 1950, Max parcourait régulièrement le village armé de son Yashica-Mat, et prenait en photo les habitants de son village. Des amis, des connaissances, le boulanger, sa chapelle Gosin, l'école Saint-Charles, le mécanicien, le travail à la campagne ... Bref, quantité d'images qui sont aujourd'hui, après quelques années de travail, remises en état. L'idée portée par la famille et l'ASBL Max van der Linden est d'organiser, durant les Fêtes de la Saint-Martin et au milieu des céramiques installées dans le Vert Galant, une exposition d'une vingtaine de ces clichés, sélectionnés avec rigueur et agrandis avec soin.

Ce projet a immédiatement séduit la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté qui a proposé d'éditer un catalogue qui reprendra les œuvres exposées mais qui sera aussi augmenté d'un choix plus large, effectué parmi la collection des 400 photographies existantes. Les images captées par Max nous questionneront autant sur les sujets qui sont passés sous son objectif que sur son auteur et les raisons qui l'on poussé à appuyer sur le déclencheur.

À cette belle manière de « fêter » les 20 ans de la disparition de Miqui vient s'ajouter une bonne nouvelle. La famille a proposé de léguer ces photographies numérisées à la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté. Cette collection privée a une valeur indéniable pour la mémoire collective, non seulement de la Commune mais aussi à une échelle bien plus large. Ce don va contribuer sans aucun doute à enrichir les réflexions que la Maison de la Mémoire tente de mener avec le concours de la population. Nous pouvons nous réjouir car, grâce à ce don, chacune de ces images – et tout ce qu'elles peuvent contenir comme (r)enseignements – font maintenant partie intégrante de notre patrimoine commun, pour aujourd'hui et pour demain.

Mathieu BERTRAND



L'épicerie de la Rue de la Liberté à Nodebais. Paulette Marsus-Marick



Léon Binard et son champion



Léon Frix et son attelage devant la cure de Tourinnes-la-Grosse

DON DE SANG



Au Vert Galant les mardis 7 et 14 janvier 2020 de 16 h à 19 h 30.

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL

Le lundi 4 novembre 2019 à 19h30 à la salle des mariages (place communale, 6 - 1320 Beauvechain)

Ordre du jour à consulter sur www.beauvechain.eu

EXPOSITION

Pendant les Fêtes de la Saint-Martin, en novembre 2019, venez découvrir « MAX PHOTOGRAPHE »

Pour célébrer les vingt ans de sa disparition, un choix de vingt clichés réalisés par le céramiste Max van der Linden à partir de la fin des années 1950, sont agrandis et exposés en vis-à-vis de ses céramiques auxquelles ils font échos.

Du 2 au 24 novembre 2019 à la salle du Vert Galant, Pace Communale n°5 à Beauvechain



CAMPAGNE DE DÉRATISATION LES 21 ET 22 NOVEMBRE 2019.

Les riverains sont invités à communiquer les endroits où la présence de rats a été constatée (biens communaux, égouts publics, fosses, berges et cours d'eau) soit à l'Administration communale au 010 86 83 30 soit à la société Animal Pest Control au 010 45 05 46.



DISTRIBUTION DES ARBRES ANNÉE DU CORNOUILLER

Samedi 23 novembre 2019 de 14 h à 16 h

Hangar communal, rue de la Cure, 1 à 1320 Beauvechain

A l'instar des années précédentes, nous vous invitons à venir chercher un arbre. L'accent sera mis sur les arbustes à baies qui sont utiles pour les insectes mellifères comme pour les oiseaux. Plus particulièrement, les cornouillers seront mis à l'honneur. Indigènes en Wallonie, le cornouiller mâle et le cornouiller sanguin sont des espèces parfois difficiles à distinguer l'une de l'autre. Le cornouiller sanguin est cependant beaucoup plus fréquent que le mâle. Ce dernier se développe de préférence sur sol calcaire, du moins à l'état sauvage. Au jardin, l'un et l'autre pourront se contenter de peu. Le cornouiller mâle (Cornus mas L.) : cet arbuste à feuilles caduques de 2 à 6 mètres de haut présente un atout particulier pour l'apiculteur puisque sa floraison précoce (mars-avril) est une source importante de pollen. Ses fruits rouges sont comestibles. Le cornouiller sanguin (Cornus sanguinea L.) : d'une hauteur maximale de 5 mètres, cet arbrisseau à feuilles caduques voit ses rameaux devenir rouges au soleil. Ses fruits noirs regroupés en grappes ne sont pas comestibles. Ces deux espèces sont par ailleurs d'un grand intérêt esthétique en automne. Leur feuillage se pare alors de couleurs flamboyantes, se déclinant du rose pâle au rouge pourpre.

FÊTES DE LA SAINT-MARTIN – DU 2 AU 24 NOVEMBRE 2019

Toutes les infos sur www.tourinnes.be

MAISON COMMUNALE

Place Communale, 3 - 1320 Beauvechain

Tél. : 010 868 300 | Fax : 010 86 83 01

Email : info@beauvechain.be | Web : www.beauvechain.eu

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. Le service du Cadre de vie est également ouvert le mercredi de 13 h à 16 h 30.

Permanences

Population et Etat civil : vendredi de 17 h à 19 h et samedi de 10 h à 12 h

Cadre de vie (urbanisme et logement) : le 1^{er} mercredi du mois de 17 h à 19 h. Le service travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

CONTACTS

I Accueil	010 86 83 00	I Location de salles :	010 86 83 07
I Directrice générale f.f. :	010 86 83 18	I Logement :	010 86 83 10
I Directeur financier (receveur communal) :	010 86 83 03	I Mémoire et Patrimoine :	010 86 83 04
I Directrice administrative f.f. :	010 86 83 06	I Personnel :	010 86 83 11
I Directrice des Services techniques :	010 86 83 36	I Population/état civil :	010 86 83 19
I Affaires générales :	010 86 83 06	I Protection des données :	010 86 83 16
I Cohésion sociale et Sport :	010 86 83 24	I Travaux :	010 86 83 32
I Communication :	010 86 83 28	I Urbanisme :	010 86 83 12
I Energie :	010 86 83 15	I CPAS :	010 86 83 40
I Enfance, ATL :	010 86 83 17	I ALE :	010 86 83 45
I Enseignement :	010 86 83 09	I Maison communale d'accueil de l'enfance « Les Sauverdias » :	010 86 83 50
I Environnement :	010 86 83 13	I Ecole communale, implantation de La Bruyère :	010 86 07 41
I Finances, taxes :	010 86 83 05	implantation de Tourinnes-la-Grosse :	010 86 60 09
I Gardien de la paix :	010 86 83 08	I Centre culturel de Beauvechain :	010 86 64 04
I Jeunesse :	010 86 83 53		

NUMÉROS D'URGENCE

100 : Urgences médicales et Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

101 : Police – interventions. Pour prendre rendez-vous avec votre agent de quartier appelez le 0476 07 80 29

1722 : N° activé en cas de tempête ou d'inondation

070 24 52 45 : Centre anti-poison

071 44 80 00 : Grands-brûlés

105 : Croix-Rouge

116.000 : Childfocus

0800 30 030 : Ecoute violences conjugales

